

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020**  
**COMPTE-RENDU**

Le huit octobre deux mille vingt, les membres du Conseil municipal, convoqués par Mme la Maire le vingt-neuf septembre deux mille vingt, se sont réunis en séance publique, à l'Hôtel de Ville, diffusée en direct sur une chaîne Vimeo, à 20h30 sous la présidence de Mme la Maire.

**Etaient présents :**

Mme Hélène DE COMARMOND, Maire  
M. Camille VIELHESCAZE, Mme Sandrine CHURAQUI, M. Julien JABOUIN, Mme Caroline CARLIER, M. Mohammadou GALOKO, Mme Laetitia BOUTRAIS, M. Samuel BESNARD, Mme Lucie GUILLET, M. Dominique LANOE, Mme Céline DI MERCURIO, M. Jacques FOULON, Mme Katia TOUCHET, M. Hervé WILLAIME, Mme Maëlle BOUGLET, M. Pierre-Yves ROBIN, Mme Zeïma YAHAYA, M. David PETIOT, Mme Christine RESCOUSSIE, M. Thomas KEKENBOSCH, Mme Catherine BUSSON, M. Robert ORUSCO, Mme Sylvie DARRACQ, Mme Yseline FOURTIC DUTARDE, M. Georges THIMOTEE, M. Lionel JEANJEAN, M. Stéphane RABUEL, Mme Angélique SUSINI, M. Mattéo ALMOSNINO, M. Sébastien TROUILLAS, Mme Michèle ESKINAZI, Mme Annie-Claire AULIARD, M. Maxime MEGRET-MERGER.

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :**

Mme Emmanuelle MAZUET à Mme Sandrine CHURAQUI, M. Denis HERCULE à Mme Lucie GUILLET, Mme Fatoumata BAKILY à M. Julien JABOUIN, M. Pascal CASTILLON à M. Sébastien TROUILLAS, Mme Valérie VINCENT à Mme Michèle ESKINAZI, M. Alain OSPITAL à Mme Annie-Claire AULIARD.

La séance est ouverte à 20h45.

M. Robert ORUSCO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire, qu'il a acceptées. M. Christophe Bey, Directeur général des services, lui a été adjoind à titre d'auxiliaire.

Mme la Maire revient sur le conflit dans le Haut-Karabagh et les nombreuses victimes liées à cette guerre. Mme la Maire souligne les liens d'amitié qui lient la commune et l'Arménie depuis de nombreuses années.

Mme la Maire reprend l'ordre du jour de la séance, qui a été adressé à chaque conseiller municipal, accompagné de la note explicative de synthèse, des projets de délibérations et des pièces jointes pour chaque affaire, dans le délai de cinq jours francs conformément à l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Mme la Maire propose au Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2020. **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal 2 juillet 2020.**

Liste des décisions de la Maire par délégation du Conseil municipal :

- rattachées au Conseil municipal du 8 octobre 2020 n°20.6.1 à 20.6.43
- Liste des marchés publics attribués par délégation du Conseil municipal

**I - RESSOURCES INTERNES, CADRE DE VIE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

<b>01</b>	<p><b>Aménagement des abords de l'Hôtel de ville : demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)</b></p> <p>La Ville souhaite solliciter l'aide financière de l'Etat pour le futur projet d'aménagement des abords de l'Hôtel de Ville. Ce projet d'aménagement des abords de l'Hôtel de Ville a fait l'objet d'une concertation de la population. Dans le cadre des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, la Ville a déjà bénéficié d'une subvention de <b>1 315 008 € TTC</b> accordée en 2014 par le Conseil Régional. Le maître d'œuvre de l'opération d'aménagement des abords de l'Hôtel de Ville a été choisi. Sa mission comprend une phase de conception du projet (esquisse – avant-projet – projet – consultation des entreprises) et une phase de réalisation des travaux. La phase esquisse arrive à son terme. Le projet traduit les enjeux environnementaux suivants.</p> <p>Le périmètre du projet est délimité par les rues Gallieni, Camille Desmoulins, Max Dormoy et le Parc Raspail.</p> <p>L'objet de la présente demande de subvention concerne le foncier de la Ville, facilement mobilisable, c'est-à-dire le parvis de l'Hôtel de Ville jusqu'aux rues Gallieni et Camille Desmoulins, et son accroche au Parc Raspail. Ces travaux démarreront courant 2021. La durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans l'une des trois thématiques prioritaires de la DSIL, à savoir l'aménagement d'espaces publics luttant contre les îlots de chaleur</p>
-----------	---

26	<b>Vœu relatif à une demande de moratoire sur le déploiement de la 5G dans l'attente des études sanitaires et environnementales</b>
	<p>Le gouvernement ouvre les enchères pour l'attribution des fréquences 5G aux opérateurs téléphoniques le 29 septembre 2020. Les premiers services commerciaux 5G devraient être lancés à la fin de l'année 2020 ou début de l'année 2021. La 5G permettrait selon les équipementiers des débits de données d'1 Gbit/s (1 gigabit par seconde) et pouvant aller dans le futur jusqu'à 10 Gbit/s, soit des débits sans commune mesure avec le débit moyen de la 4G de 40 Mbit/s (étant précisé qu'un gigabit est égal à 1000 mégabits). Plusieurs études démontrent que le déploiement de la 5G va augmenter massivement l'émission de gaz à effet de serre ainsi que la consommation énergétique et la consommation de ressources et terres rares nécessaires, d'une part, pour la fabrication et l'usage des équipements 5G, de nouveaux terminaux téléphoniques, d'une multitude d'objets connectés et de serveurs et, d'autre part, par les nouveaux usages induits par la démultiplication du trafic (dit « effet rebond »). En Chine certains opérateurs mettent en veille la 5G car trop énergivore. Le président de Bouygues a déclaré « la première année de déploiement, la consommation énergétique de tous les opérateurs affichera une augmentation importante ». La 5G va entraîner l'obsolescence programmée de la fibre et des appareils fonctionnant avec la 4G – alors même que ces services sont loin d'être déployés sur l'ensemble du territoire national – entraînant un gaspillage immense de ressources. Dans ces conditions que le déploiement de la 5G est incompatible avec les stipulations de l'Accord de Paris, de la stratégie nationale bas-carbone de la France et avec l'objectif de réduction des gaz à effet de serre voulu par la ville de Cachan. Par ailleurs, l'ANSES affirme avoir « mis en évidence un manque important, voire une absence de données, relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels » de cette technologie, sa propre étude étant actuellement en cours. L'histoire récente nous a largement démontré qu'une vigilance est toujours nécessaire en matière de santé publique. Le déploiement massif d'objets connectés allant de pair avec la 5G présente un risque d'accaparement de nos données personnelles venant renforcer le pouvoir de prévision et de contrôle social des géants du numérique sur nos vies. Aucune des solutions aux grands problèmes de nos sociétés modernes (lutte contre la pauvreté, crise écologique, inégalités, accès à l'éducation ou à l'alimentation saine, stress et anxiété, maladies chroniques, etc.), que ce soit à Cachan ou dans le reste du monde, ne nécessite l'usage de la 5G pour être mises en œuvre. La 5G est avant tout une demande des géants du numérique et des télécommunications qui veulent augmenter davantage notre temps passé derrière un écran pour nous vendre encore plus de publicité ou, autrement dit, pour faire encore plus de profits. Cette course à l'innovation pour la consommation participe à la destruction de la nature et ne garantit pas un épanouissement pour l'humanité. La technologie devrait toujours être un moyen mis au service d'un projet de société et non une fin en soi. L'attribution des licences 5G n'a donné lieu à aucun débat démocratique que ce soit lors des élections présidentielles et législatives ou au Parlement alors que la 5G pose un grave problème écologique et une vraie question sanitaire et de société. La Convention citoyenne pour le climat s'est prononcée en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G en attendant les résultats d'une évaluation objective sur la santé et le climat. Le Président de la République a reçu favorablement les propositions de la convention citoyenne et n'a pas exprimé de veto sur ladite demande de moratoire.</p> <p><b>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 29 voix pour, 2 voix contre de M. Pascal CASTILLON, M. Sébastien TROUILLAS (groupe Mieux vivre à Cachan) et 8 abstentions de M. Jacques FOULON, Mme Sylvie DARRACQ, M. Georges THIMOTEE (groupe Cachan en commun), Mme Michèle ESKINAZI, Mme Valérie VINCENT (groupe mieux vivre en synergie), M. Alain OSPITAL, Mme Annie-Claire AULIARD et M. Maxime MEGRET-MERGER (groupe en avant Cachan !), se positionne en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G en attendant le résultat d'études sanitaires et environnementales à l'échelle locale et nationale. Demande que le gouvernement suspende le déploiement de la 5G afin que lesdites études viennent éclairer un vrai débat démocratique et afin de déterminer si nous avons besoin de la 5G au regard de l'intérêt général.</b></p>
27	<b>Vœu de soutien aux arméniens du Haut-Karabagh</b>
	<p>A Cachan, depuis longtemps et notamment en 2015 avec l'inauguration du jardin d'Arménie, symbole de la commémoration du souvenir du génocide arménien par la ville, qui a marqué la matérialisation de l'amitié qui nous lie à ce pays, à ce peuple, dont la présence à Cachan a toujours été forte et constante depuis ce drame indicible. Comment alors ne pas être touché par les événements qui se déroulent au Haut-Karabagh ?</p> <p>En effet, après quelques attaques en juillet, depuis le 27 septembre, l'armée azérie bombarde la région et particulièrement les villes de Stepanakert et Coucha, n'hésitant pas à prendre pour cible les civils. Les pertes humaines ne sont pas officiellement communiquées, l'armée de chaque camp annonçant avoir fait plusieurs milliers de victimes dans les rangs adverses, la population, arménienne et azérie, fuyant les combats.</p>

Il est important de préciser que si cette région, principalement peuplée d'Arméniens, fait toujours partie de l'Azerbaïdjan aujourd'hui, elle avait, au nom du droit à l'autodétermination, demandé le 20 février 1988 son rattachement à la République socialiste soviétique d'Arménie. En effet, depuis 1945, le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, bien connu de la France et expérimenté encore dimanche dernier avec le deuxième référendum d'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, est inscrit au Chapitre I « Buts et Principes » de la Charte des Nations Unies, alinéa 2 : « le but des Nations Unies est de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde ».

Cette demande de 1988 va déchaîner les foudres azéries, avec l'armée soviétique comme arbitre. S'en suit une guerre qui va survivre au tremblement de terre de décembre 1988, à la chute de l'Union Soviétique, à l'indépendance de l'Azerbaïdjan le 30 août 1991, à celle de l'Arménie le 21 septembre et malgré à celle du Haut-Karabagh, proclamée le 10 décembre. Le résultat : des centaines de milliers de déplacés, d'exilés, des pogroms ; on dénombre plus de 30 000 morts.

Pour aboutir à une résolution pacifique du conflit, le groupe de Minsk de l'OSCE (Organisation de Sécurité et de Coopération en Europe) voit le jour en 1992 dont la France est co-présidente aux côtés de la Russie et des Etats-Unis, regroupant dix autres pays dont la Turquie. Depuis c'est le statu quo !

La France, de part son statut de co-présidente et qui plus est en tant que pays ami de l'Arménie, ne peut donc tolérer la situation actuelle. Est-il besoin de rappeler le caractère hautement instable de la région ? Frontalière de l'Iran, elle n'est distante de la Syrie que de quelques centaines de kilomètres ! Syrie d'où sont partis le septembre, selon l'Observatoire Syrien des Droits de l'Homme, des miliciens financés par la Turquie. Combien sont-ils sur le terrain ? Certains avancent le chiffre de 800. Comment peut-on tolérer une telle attitude de la Turquie membre du groupe de Minsk ?

Au-delà des considérations politiques et partisans, à l'image de l'appel de 176 élus de tous bords politiques à soutenir l'Arménie, nous tenons donc, à travers ce vœu, à exprimer au nom de tout le Conseil municipal, on l'espère, tout notre soutien aux populations arméniennes bombardées et contraintes de fuir leurs terres, mais aussi à la population arménienne de par le monde, qui elle aussi a dû un jour connaître l'exil. Ensuite nous demandons à la France à travers le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, et le Président de la République Emmanuel Macron, de sortir de leurs actions de consultations pour condamner fermement ces attaques, d'exiger un cessez-le-feu immédiat, pour le bien des civils en première ligne, et de se battre pour une résolution pacifique du conflit. Nous devons, nous la France, pouvoir garantir à la population de la province autoproclamée du Haut-Krabagh, l'exercice du droit universel et fondamental à disposer d'elle-même !

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 37 voix pour et 2 abstentions de M. Mohammadou GALOKO et Mme Fatoumata BAKILY (groupe Cachan en commun), apporte son soutien aux Arméniens du Haut-Karabagh.**

La séance est levée le 9 octobre 2020 à 00h00

Le 9 octobre 2020



La Maire,

Hélène de Comarmond



## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020

### **OBJET : VŒU DE SOUTIEN AUX ARMÉNIENS DU HAUT-KARABAGH**

A Cachan, depuis longtemps et notamment en 2015 avec l'inauguration du jardin d'Arménie, symbole de la commémoration du souvenir du génocide arménien par la ville, qui a marqué la matérialisation de l'amitié qui nous lie à ce pays, à ce peuple, dont la présence à Cachan a toujours été forte et constante depuis ce drame indicible. Comment alors ne pas être touché par les événements qui se déroulent au Haut-Karabagh ?

En effet, après quelques attaques en juillet, depuis le 27 septembre, l'armée azérie bombarde la région et particulièrement les villes de Stepanakert et Coucha, n'hésitant pas à prendre pour cible les civils. Les pertes humaines ne sont pas officiellement communiquées, l'armée de chaque camp annonçant avoir fait plusieurs milliers de victimes dans les rangs adverses, la population, arménienne et azérie, fuyant les combats.

Il est important de préciser que si cette région, principalement peuplée d'Arméniens, fait toujours partie de l'Azerbaïdjan aujourd'hui, elle avait, au nom du droit à l'autodétermination, demandé le 20 février 1988 son rattachement à la République socialiste soviétique d'Arménie. En effet, depuis 1945, le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, bien connu de la France et expérimenté encore dimanche dernier avec le deuxième référendum d'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, est inscrit au Chapitre I « Buts et Principes » de la Charte des Nations Unies, alinéa 2 : « le but des Nations Unies est de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde ».

Cette demande de 1988 va déclencher les foudres azéries, avec l'armée soviétique comme arbitre. S'en suit une guerre qui va survivre au tremblement de terre de décembre 1988, à la chute de l'Union Soviétique, à l'indépendance de l'Azerbaïdjan le 30 août 1991, à celle de l'Arménie le 21 septembre et malgré à celle du Haut-Karabagh, proclamée le 10 décembre. Le résultat : des centaines de milliers de déplacés, d'exilés, des pogroms ; on dénombre plus de 30 000 morts.

Pour aboutir à une résolution pacifique du conflit, le groupe de Minsk de l'OSCE (Organisation de Sécurité et de Coopération en Europe) voit le jour en 1992 dont la France est co-présidente aux côtés de la Russie et des Etats-Unis, regroupant dix autres pays dont la Turquie. Depuis c'est le statut quo ! La France, de part son statut de co-présidente et qui plus est en tant que pays ami de l'Arménie, ne peut donc tolérer la situation actuelle. Est-il besoin de rappeler le caractère hautement instable de la région ? Frontalière de l'Iran, elle n'est distante de la Syrie que de quelques centaines de kilomètres ! Syrie d'où sont partis le septembre, selon l'Observatoire Syrien des Droits de l'Homme, des miliciens financés par la Turquie. Combien sont-ils sur le terrain ? Certains avancent le chiffre de 800. Comment peut-on tolérer une telle attitude de la Turquie membre du groupe de Minsk ?

Au-delà des considérations politiques et partisans, à l'image de l'appel de 176 élus de tous bords politiques à soutenir l'Arménie, nous tenons donc, à travers ce vœu, à exprimer au nom de tout le Conseil municipal, on l'espère, tout notre soutien aux populations arméniennes bombardées et contraintes de fuir leurs terres, mais aussi à la population arménienne de par le monde, qui elle aussi a dû un jour connaître l'exil. Ensuite nous demandons à la France à travers le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, et le Président de la République Emmanuel Macron, de sortir de leurs actions de consultations pour condamner fermement ces attaques, d'exiger un cessez-le-feu immédiat, pour le bien des civils en première ligne, et de se battre pour une résolution pacifique du conflit. Nous devons, nous la France, pouvoir garantir à la population de la province autoproclamée du Haut-Karabagh, l'exercice du droit universel et fondamental à disposer d'elle-même !

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ARTICLE UNIQUE :** apporte son soutien aux Arméniens du Haut-Karabagh.